

DEVENIR MEMBRE DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Qu'est-ce que le Réseau français Villes-Santé (RfVS) ?

L'objectif du Réseau français Villes-Santé est de susciter une prise de conscience, de stimuler le débat en s'appuyant sur des informations fiables et surtout d'inciter à agir en santé à travers toutes les politiques publiques et à tous les échelons du territoire. Pour ses membres, le réseau relaie l'information nationale et internationale touchant à la santé publique et favorise les échanges d'expériences. Il organise régulièrement des journées de réflexion, conduit des groupes de travail et publie régulièrement le résultat de ses travaux.

L'objet du Réseau français Villes-Santé est de soutenir la coopération entre les villes ou les EPCI qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine, en permettant une coopération entre ses villes / EPCI membres et en facilitant les échanges entre les Villes-Santé françaises et le réseau Villes-Santé européen ainsi que les partenaires nationaux. **Le RfVS n'est pas un label.**

Merci de noter que l'adhésion au RfVS vaut pour acceptation du partage de vos coordonnées aux autres Villes-Santé.

Pourquoi être une Ville-Santé ?

Représentée par un.e élu.e à la santé et un.e représentant.e technique en charge des questions de santé et sur la base de l'engagement du Maire de la ville ou du président de l'EPCI, être une Ville-Santé c'est :

- **S'inspirer** pour mieux avancer et partager ses expériences ;
- **S'inscrire** dans un cadre d'action à la fois international, national et local qui s'appuie sur des connaissances scientifiques ;
- **Penser** les actions des villes et intercommunalités selon le prisme de la promotion de la santé, dans l'objectif d'améliorer la santé des populations.

**Les villes et EPCI, par leurs compétences générales et spécifiques,
ont des leviers d'actions importants pour améliorer l'état de santé des populations.**

Que signifie être une Ville-Santé ?

- ▀ Pouvoir échanger avec d'autres Villes-Santé et bénéficier d'un partage d'expériences via nos différents outils (rencontres, groupes de travail, ville-à-ville...) ;
- ▀ Participer à l'élaboration des ouvrages du RfVS et ainsi valoriser vos actions locales ;
- ▀ Obtenir des informations sur les politiques nationales et internationales (notamment l'Organisation mondiale de la santé) qui impactent les collectivités locales en matière de santé ;
- ▀ Recevoir mensuellement les actualités liées à la santé publique.

Le binôme référent

Les Villes-Santé sont représentées au sein du Réseau français Villes-Santé par un binôme référent. Ce binôme référent se compose d'un.e élu.e, souvent délégué.e à la santé, et d'un.e technicien.ne qui travaille sur les questions de santé. Il est éventuellement possible d'avoir un binôme référent bis.

Élaboration du dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé de deux éléments : **une lettre du Maire ou Président** dans le cas d'une intercommunalité et un document présentant les actions de votre collectivité locale.

📌 Éléments attendus dans la lettre

- Le Maire et le conseil municipal / le Président et le Conseil communautaire confirment leur volonté de mettre en place une politique locale Ville-Santé et plus particulièrement :
- **La prise en compte de la santé comme un objectif prioritaire** de l'action municipale / intercommunale et volonté de l'intégrer dans l'ensemble des secteurs d'activité.
- **L'engagement de la ville/EPCI à adhérer à la déclaration européenne des Villes-Santé publiée par l'OMS.** C'est actuellement le Consensus de Copenhague qui est en vigueur, ainsi qu'à notre stratégie 2020-2030.
- Désignation d'au moins un.e élu.e et un.e technicien.ne qui suivront en binôme le projet Ville-Santé.
- **Votre engagement pour participer activement à la vie du Réseau** (par exemple : participer régulièrement aux Assemblées générales et autres temps forts des Villes-Santé ; promouvoir les actions du Réseau français Villes-Santé).

📌 Dossier présentant les actions locales

Dans ce dossier il vous faudra mettre en avant les raisons de votre candidature et en quoi les actions de votre ville / EPCI s'inscrivent dans les objectifs établis par l'OMS.

Des priorités ont-elles été définies autour des déterminants de la santé dans les politiques des différentes délégations de la municipalité / intercommunalité ?

- *Lesquelles ?*
- *Avez-vous actuellement un Plan local de Santé ou des exemples montrant l'intégration de la santé dans différentes politiques municipales / communautaires ?*
- *Seront-elles à cette occasion modifiées, élargies, intégrées dans d'autres priorités ?*
- *Quelles seront vos futures priorités ?*

Mise en œuvre / Moyens envisagés

- *Désignation du binôme élu.e et technicien.ne chargé de mettre en œuvre la politique Villes-Santé.*
- *Actions en cours.*
- *Moyens à disposition.*
- *Quels moyens comptez-vous utiliser pour agir de manière transversale, partenariale et participative ? Comment mettrez-vous la santé dans toutes les politiques locales ?*
- *Dispositif(s) existant(s) sur lequel la politique Ville-Santé pourrait s'appuyer.*

Comment allez-vous partager vos expériences ?

- *Informations sur vos actions en vue d'alimenter la page du site www.villes-sante.com*
- *Partage aux autres Villes-Santé des informations pouvant leur être utiles.*
- *Réalisation d'un bilan annuel sur les politiques qui prennent en compte les orientations Villes-Santé.*

Ce dossier devra faire entre 5 et 15 pages (annexes non comprises).

Étapes de la candidature



**La délibération devra mentionner l'adhésion de votre ville / EPCI au Réseau français Villes-Santé, à la déclaration des Villes-Santé en vigueur (Consensus de Copenhague), à la stratégie 2020-2030 du RfVS).*